



## LES PERMANENCES JURIDIQUES

### L'association Réunion pour l'Entente et la MEDIation (REMED)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Réunion et l'Association REMED s'engagent à agir de concert en vue d'assurer l'assistance, et l'accompagnement des entreprises artisanales.

Les consultations relatives notamment à la **résolution amiable des conflits** pouvant opposer un chef d'entreprise à une tierce personne.

Ces consultations pourront se tenir afin de résoudre notamment des conflits avec des les tierces personnes suivantes :

- Un client : factures impayées, réclamation sur les travaux ou prestations effectués...
- Un fournisseur : contestation suite à une livraison...
- Un salarié : inexécution du contrat de travail, absentéisme...
- Un associé : conflit d'organisation ou de prise de décisions ...
- Un bailleur : révision de loyer, non reconduction du bail...